



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND**

A V I S P U B L I C

TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Mme Karen Crandall, mairesse
Mme Melissa Plett et Mme Nadine Martin, conseillères
M. Normand Litjens, M. Glenn Guthrie, M. Charles Benoît et M. Dany Duchesneau, conseillers

AVIS est par les présentes donné par Mme Marie-Hélène Croteau directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Armand;

QUE, conformément à l'article 152 du Code municipal, le conseil de la Municipalité de Saint-Armand tiendra une séance extraordinaire, le mardi 29 septembre 2026 à 19 h, au Centre communautaire situé au 444, chemin Bradley et que les sujets suivants y seront pris en considération:

1. Ouverture de la séance et lecture de l'ordre du jour
2. Dépôt du rapport d'audit portant sur la transmission du rapport financier 2025 au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
3. Dépôt du rapport financier 2025 du Service de sécurité incendie de Saint-Armand/Pike River
4. Autorisation de paiement — ProFire Management inc.
5. Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) — Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière
6. Modification du règlement d'emprunt no 173-26 — Financement de l'achat d'un camion de déneigement
7. Modification de la résolution 26-08-310 — Projet de documentaire portant sur les premiers loyalistes de Saint-Armand
8. Période de questions
9. Levée de la séance

QU'en vertu de l'article 153 du Code municipal, seuls les sujets mentionnés au présent avis seront traités, à moins du consentement unanime des membres du conseil, si tous sont présents.

Donné à Saint-Armand, ce 28 septembre 2026.

Marie-Hélène Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière